

Pièces justificatives à transmettre avec le dossier de demande d'aide protection contre la prédation loup

Mis à jour par la DDT 84

09/01/24

Tous les demandeurs

Est-ce que ma structure a connu des changements depuis l'an passé (si j'étais déjà bénéficiaire) ?

Projets d'investissements ou d'accompagnement :

Investissements matériels

Analyse de vulnérabilité

Accompagnement technique

Prestation de gardiennage

devis

devis

devis

devis

Justificatifs d'effectif animaux

Demande d'aide aux ovins et/ou aux caprins

Transhumants : copie de la déclaration de transhumance

Le cas échéant, le contrat permettant d'attester la prise en pension d'animaux durant la période de pâturage ou autre document jugé équivalent par la DDT(M)

Si les dépenses d'investissements (achat chien, matériel) dépassent 10 % du total des dépenses : Attestations de régularité fiscale (DDFIP) et sociale (MSA) pour le demandeur

pour l'année en cours

à défaut : attestation sur l'honneur avant transmission

Associations

Groupement pastoral

Copie de la publication au JO ou du récépissé de déclaration en préfecture

Délibération de l'organe compétent approuvant le projet et le plan de financement

Statuts approuvés ou déposés de la structure associative

agrément préfectoral

procès verbal d'assemblée générale et délibération

Pour les associations bénéficiaires au cours des campagnes précédentes, transmettre uniquement les documents comportants des modifications

Pour une personne morale

Preuve de la représentation légale ou du pouvoir pour un porteur de projet agissant en qualité de représentant légal ou en vertu d'un pouvoir qui lui est donné (selon les cas : mandat, pouvoir, délibération, ...)

Preuve de l'existence légale (extrait K-bis ou SIREN)

Attestation manuscrite libre

Pour les bénéficiaires connus au cours des campagnes précédentes, transmission uniquement si changements

Pour une personne physique

Copie pièce d'identité

Certificat d'immatriculation INSEE actualisé ou avis de situation base SIRENE actualisé

Pour les bénéficiaires connus au cours des campagnes précédentes, transmission uniquement si changements